

L'an deux mil quinze, le mardi vingt-quatre mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire.

Excusé : Jean-Yves LARONDE (pouvoir à Georges ROBIN)

Absent : Gilles GAYET

Secrétaire de séance : Gérard LEMAIRE

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2014 : (Adoptés à l'unanimité)

Service assainissement → Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 8 706,93 € et pour la section d'investissement un excédent de 2 339,55 €.

Le conseil municipal décide de reporter les excédents pour les deux sections.

Commune → Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 227 162,32 € et pour la section d'investissement un excédent 14 929,19 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide de reporter les excédents dans les différentes sections.

Lotissement → Il fait apparaître un déficit global de 35 221,90 €, les deux sections confondues.

Les comptes de gestion du percepteur sont également adoptés à l'unanimité des membres présents.

Vote des budgets primitifs 2015 : (Adoptés à l'unanimité)

Service assainissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 12 879 € pour la section de fonctionnement et à 5 142 € pour la section d'investissement.

Commune → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 601 700 € pour la section de fonctionnement et à 291 007 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît l'achat de guirlandes, la réfection de la toiture du château, l'agrandissement de la salle des fêtes, des travaux aux voiries et l'étude d'un contrat de bourg.

Lotissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 35 227 € pour la section de fonctionnement et à 32 520 € pour la section d'investissement.

Tarif redevance assainissement :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une information avait été donnée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant les modalités du dixième programme 2013/2018 relatives à l'assainissement et incitant les communes à porter le tarif de redevance à 0,70 € HT du m³. Par délibération en date du 26 septembre 2013, la collectivité avait augmenté le tarif de 0,20 € par m³ (0,30 à 0,50 €/m³). Monsieur le Maire propose une nouvelle augmentation de 0,20 € par m³ pour atteindre l'objectif demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance assainissement à compter de l'année 2015 à :

- 15 € par compteur
- plus un montant calculé d'après la consommation d'eau soit 0,70 € le m³.

Modification horaire poste cantinière :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le vendredi après-midi, il avait été mis à disposition de la cantine un agent supplémentaire pour effectuer un nettoyage plus approfondie des locaux à raison de 1H30. Cependant, depuis que Madame Isabelle Bernigot assure le poste de cantinière, elle effectue seule cette tâche. Le temps de l'autre agent ayant été affecté à de la surveillance supplémentaire. Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de deuxième classe affecté à la cantine de 1H30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le temps de travail qui passera de 18H30 à 20H par semaine à compter du 1^{er} avril 2015 pour le poste d'adjoint technique deuxième classe de la cantine.

Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Reconduction horaire rythmes scolaires :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation de la semaine scolaire depuis la rentrée scolaire 2014-2015 :

Blocs-horaires enseignement :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin : 3 H

lundi, mardi et jeudi après-midi : 3H

Pause méridienne : 1H30 lundi, mardi, jeudi

Horaires d'entrée et de sortie des classes :

lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : 9H – 12 H

mercredi matin : 9H00 – 12H00

lundi, mardi et jeudi après-midi : 13H30 – 16H30

Activités pédagogiques complémentaires :

mardi et jeudi de 8H15 à 8H45

Activités périscolaires :

vendredi de 13H30 à 16H30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien de cette organisation pour la rentrée 2015-2016.

Adhésion à l'association des communes forestières de l'Allier :

En février 2015, une association a été créée pour les communes forestières de l'Allier. Un exemplaire des statuts a été transmis à chaque conseiller ainsi que la grille des cotisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'a pas souhaité adhérer à cette association étant donné que la commune n'est pas propriétaire de la forêt située sur son territoire.

Adhésion au réseau FREDON :

Suite à l'étude de la proposition d'adhésion au FREDON AUVERGNE pour le réseau sanitaire du végétal, le conseil municipal émet un avis défavorable.

Aire de jeux :

Un deuxième devis de BOIS DEXTER est parvenu en mairie, il s'élève à 14 157,60 € TTC. Celui de PROLUDIC s'élevait à 6 830,27 € TTC. Cependant, les jeux proposés sont très différents. De plus, actuellement, parvient en mairie des catalogues avec des propositions qui semblent intéressantes. Le conseil municipal décide donc de ne pas se précipiter et de prendre le temps d'étudier toutes ces propositions pour la réunion prochaine.

Modification horaire course cycliste du 15 mai 2015 :

La préfecture ayant refusé pour raison de sécurité que la course traverse le CD 46, le parcours a été quelque peu modifié et les horaires légèrement modifiés. Les conseillers se partagent la garde des différents carrefours.

Questions diverses :

- Guirlandes : le conseil municipal décide l'achat de cordon LED pour la réparation des décors de Noël pour un montant d'environ 300 € qui sera inscrit en section d'investissement.
- Le tuyau de gaz de la salle du troisième âge sera changé.
- Madame Lamy relance l'idée d'aménagement d'un espace pour l'échange de plants. Un essai pourrait s'effectuer, reste à trouver un lieu adéquate.